

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, JAMME-SERRES Arnaud, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, DUIVON Stéphane, VIEREN Dominique, SIMAEYS Julia.

Absents procurations : BONHUIL-SABOT Frédéric (ARGELIES René), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), LEGRAND Mélanie (GIL Sandrine), MORLA Alexandre (ENJERLIC Philippe).

Absents : DUMOULIN Alexandre.

Madame Edith JOFFRE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°3

OBJET : CABM – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2022-09-5/64 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée en date du 26 septembre 2022 relative au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'année 2021,
VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable pour l'exercice 2021 transmis par la CABM en date du 04 octobre 2022,

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Commune doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal et sera mis à la disposition du public en mairie.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel sur l'eau potable au titre de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur l'eau potable au titre de l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme

Le Maire

Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 08/11/2022
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 08/11/2022



Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Publié le



ID : 034-213400377-20221107-D202250-DE

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Publié le

SLO

ID : 034-213400377-20221107-D202250-DE

RAPPORT sur le PRIX

et la QUALITE du SERVICE PUBLIC

EAU POTABLE

2021

COMMUNAUTE

D'AGGLOMERATION

BEZIERS MEDITERRANEE

AGGLOMERATION
BÉZIERS
MÉDITERRANÉE

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20221107-D202250-DE
Date de télétransmission : 08/10/2022
Date de réception préfecture : 08/10/2022



Un outil de communication

Le rapport sur le Prix et la Qualité du Service est un outil de communication entre les élus de la collectivité en charge du service et les usagers, élaboré dans un but de transparence de la gestion du service. Sa rédaction et sa communication relèvent de la responsabilité du maire ou du président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Il doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Dans les groupements intercommunaux, il est ensuite transmis à chacune des communes adhérentes pour être présenté aux conseils municipaux avant le 31 décembre.

Cadre réglementaire du rapport

Le **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau potable** a été instauré par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Son contenu qui était auparavant défini par le décret du 6 mai 1995 a été modifié par les décret et arrêté du 2 mai 2007.

L'ensemble des textes afférents à ce document est désormais regroupé aux articles L 2224-5, L 1411-13 à 17, D 2224-2 à 5 et annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L 2224-5 :

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

Il est adopté par l'assemblée délibérante, transmis au préfet et consultable en mairie, les communes (et groupements intercommunaux) de plus de 3 500 h ayant en outre une obligation d'affichage (L 1411-13 et suivants).

Dans les communes de plus de 10 000 h et les groupements de plus de 50 000 h, le rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (L 1413-1), composée de membres de l'assemblée délibérante et de représentants

d'associations locales,
permet de prendre en

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Publié le

Cette présentation à la CCSPL

ID : 034-213400377-20221107-D202250-DE

Préalablement à l'adoption par l'assemblée de ce rapport dit «RPQS », l'assemblée a pris acte en cas de gestion déléguée du service du *rapport annuel du délégataire* (RAD), que celui-ci aura remis à la collectivité au plus tard le 1^{er} juin (L 1411-3 et R 1411-7). Ce rapport est distinct de celui de la collectivité. Les informations et données qu'il contient sont bien entendu exploitables par la collectivité pour rédiger son « RPQS ». La CCSPL examine également le rapport du délégataire.

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20220926-DL2022-09-5-64-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....1

ORGANISATION DU SERVICE.....1

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI EN 2021.....1

MODE DE GESTION DU SERVICE.....2

RESSOURCES EN EAU.....3

POPULATION DESSERVIE.....3

NOMBRE D'ABONNEMENTS.....4

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....4

CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU.....4

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....5

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....5

LE PRIX DE L'EAU.....5

RECETTES D'EXPLOITATION.....5

INDICATEURS DE PERFORMANCE.....6

QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....6

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU.....6

PERFORMANCE DU RÉSEAU.....7

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX.....8

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....8

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES.....8

DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS.....8

TAUX DE RESPECT DU DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....8

DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....8

TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES «EAU» DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.....9

TAUX DE RÉCLAMATIONS.....9

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....10

TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....10

BRANCHEMENTS PUBLICS EN PLOMB.....10

ENCOURS DE LA DETTE BUDGET DÉLÉGATION.....10

AMORTISSEMENTS RÉALISÉS BUDGET DÉLÉGATION.....10

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Publié le

ID : 034-213400377-20221107-D202250-DE

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....11

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.....11

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....11

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE SERVICE.....12

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20220926-DL2022-09-5-64-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

ORGANISATION DU SERVICE

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) exerce la compétence complète eau potable (production + transfert + distribution).

Définition des missions :

Production :

La mission consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine.

Transfert :

La mission consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Distribution :

La mission consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert et comprend généralement le stockage.

Existence d'une CCSPL : OUI

Existence d'un règlement de service : OUI

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI EN 2021

La communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée s'étend sur une superficie de 303 km².

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée regroupe 17 communes à savoir :

Alignan du Vent, Bassan, Béziers, Boujan sur Libron, Cers, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Lieuran les Béziers, Lignan sur Orb, Montblanc, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras Plage, Valros, Villeneuve les Béziers

Selon les derniers chiffres de l'INSEE (populations légales 2019 entrant en vigueur le 1er janvier 2022), la population totale de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée s'élève à 126 968 habitants.

MODE DE GESTION DU SERVICE

Les communes sont gérées de la façon suivante :

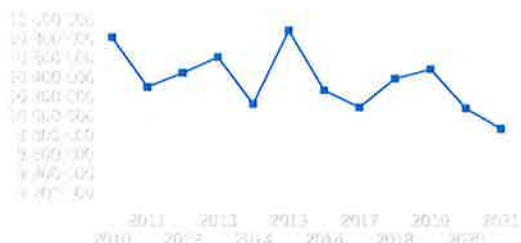
Commune	Mode de gestion	Exploitation réalisée par :	Début du contrat	Fin de contrat	Durée
Bassan					
Béziers					
Boujan sur Libron					
Cers					
Corneilhan					
Espondeilhan					
Lieuran les Béziers			01/01/2017		10 ans
Lignan sur Orb	Affermage	L'Eau de Béziers Méditerranée Suez		31/12/2026	
Sauvian					
Sérignan					
Servian					
Valras Plage					
Villeneuve les Béziers					
Montblanc					
Valros			01/01/2018		9 ans

RESSOURCES EN EAU

Volumes prélevés sur le territoire de l'agglomération :

Année	2019	2020	2021
Volume prélevé (m³)	10 485 511	10 079 287	9 868 550
Variations	-	-3,87%	-2,09%

Evolution des volumes prélevés

Volumes prélevés par ressource :Alluvions de l'orb aval :

Alluvions de l'orb aval	2019	2020	2021
Volume prélevé (m³/an)	9 034 819	8 758 011	8 489 258

Evolution des prélèvements sur les alluvions de l'orb aval

Les sables de l'astien :

Sables de l'astien	2019	2020	2021
Volume prélevé (m³/an)	1 161 422	1 049 794	1 135 029

Evolution des prélèvements sur les sables de l'astien

Les alluvions de l'hérault :

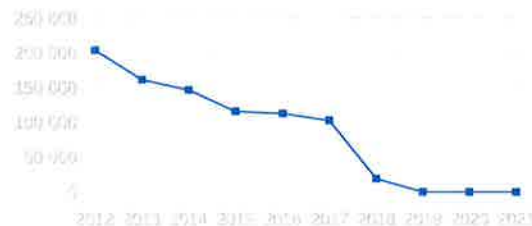
Alluvions de l'hérault	2019	2020	2021
Volume prélevé (m³/an)	289 270	271 482	244 263

Evolution des prélèvements sur les alluvions de l'hérault

Les formations tertiaires et crétacées :

Formations tertiaires et crétacées	2019	2020	2021
Volume prélevé (m³/an)	0	0	0

Evolution des prélèvements sur les formations tertiaires et crétacées



POPULATION DESSERVIE

Elle est estimée à 206 811 habitants (elle comprend la population raccordée et celle qui est raccordable, en intégrant les résidents saisonniers).

Population permanente : 126 968 hab.

Population saisonnière : 79 843 hab.

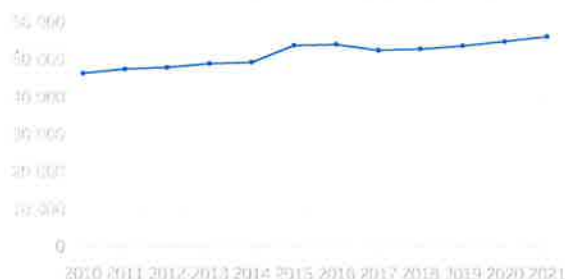
NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2019	2020	2021
Nombre d'abonnements	53 742	54 893	56 261
Evolution N/N-1	-	2,14%	2,49%

L'augmentation importante en 2016 du nombre d'abonnés provient de la prise en compte des unités de logement.

L'année 2017 ne prend pas en compte le nombre d'unité de logement.

Evolution du nombre d'abonnement de 2010 à 2018

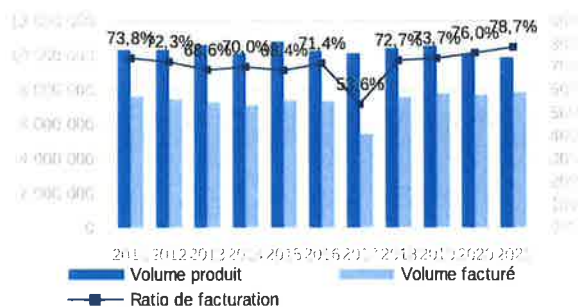


VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Les volumes mis en distribution et facturés sur l'année civile sont détaillés dans le tableau ci-après :

Volumes (m3)	2019	2020	2021
produit	10 485 511	10 079 287	9 863 395
importé	138 843	147 100	170 265
exporté hors CABM	75 537	99 048	60 175
Volume mis en distribution	10 548 817	10 127 339	9 973 485
Volumes facturés (m3)	2019	2020	2021
aux particuliers	-	-	-
aux gros consommateurs	-	-	-
aux communaux	-	-	-
eau de service	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	7 776 442	7 698 073	7 843 936
Ratio de facturation	73,72%	76,01%	78,65%

*Volumes mis en distribution = Volume produit + volume importé – volume exporté.



CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU

• Linéaire du réseau

	2019	2020	2021
Linéaire du réseau de desserte hors branchements (en km)	857,4	857,1	860,8

• Nombre de branchements

	2019	2020	2021
Nombre de branchements	52 785	52 090	52 644

• Nombre de compteurs

	2019	2020	2021
Nombre de compteurs	57 928	57 940	59 647
Nombre de compteurs renouvelés	2 297	607	1 955
Âge moyen des compteurs (ans)	-	-	8,1

3,28% des compteurs ont été renouvelés en 2021.

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

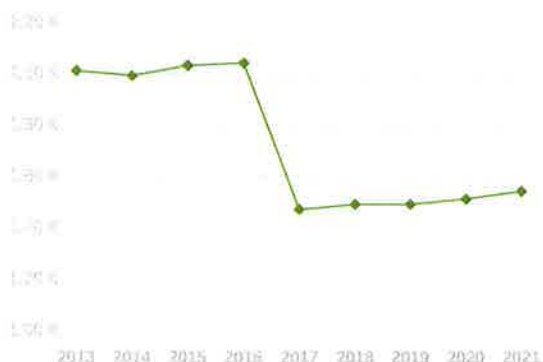
Le prix du service comprend une partie fixe (ou abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Pour les abonnés non mensualisés, l'abonnement est facturé d'avance semestriellement, les volumes payés après consommation (sur la base d'une estimation pour la première facture semestrielle, et au vu du relevé annuel des compteurs pour la seconde).

LE PRIX DE L'EAU

Evolution du tarif de l'eau

Au 1 ^{er} janvier 2021	
Coût TTC AEP par m ³	Total TTC AEP pour 120 m ³
1,54 €	184,80 €

Au 1 ^{er} janvier 2022	
Coût TTC AEP par m ³	Total TTC AEP pour 120 m ³
1,62 €	194,40 €



Prix du m³ au 1er janvier 2022 pour un abonné consommant 120 m³ :

1,62 € TTC/m³.

RECETTES D'EXPLOITATION

Recettes de la collectivité

Recettes liées à la facturation du service de l'eau aux abonnés pour les communes

	Montants 2020	Montants 2021
En délégation	3 789 891,51 €	4 120 956,34 €
Total	3 789 891,51 €	4 120 956,34 €

Recettes de l'exploitant

Montants des recettes liées	Montants 2020	Montants 2021
à la facturation du service de l'eau aux abonnés	8 006 220,00 €	8 183 110,00 €
aux travaux (branchements neufs)	249 900,00 €	218 650,00 €
Ventes d'eau en gros à d'autres services d'eau potable	32 940,00 €	44 010,00 €
Total des recettes d'exploitation	8 289 060,00 €	8 445 770,00 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE

QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

Les données relatives à la qualité des eaux distribuées définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont fournies par l'Agence Régionale de Santé - Délégation de Montpellier.

Les résultats du contrôle réglementaire 2021 sont les suivants :

CONFORMITÉ BACTÉRIOLOGIQUE :

% de conformité
100,00%

CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE :

% de conformité
92,90%

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux ⁽¹⁾	5	5

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage [...] et <u>pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</u> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution <u>pour au moins 95%</u>	15	14
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, <u>la moitié du linéaire total des réseaux</u> étant renseigné <u>pour au moins 90%</u>	15	14

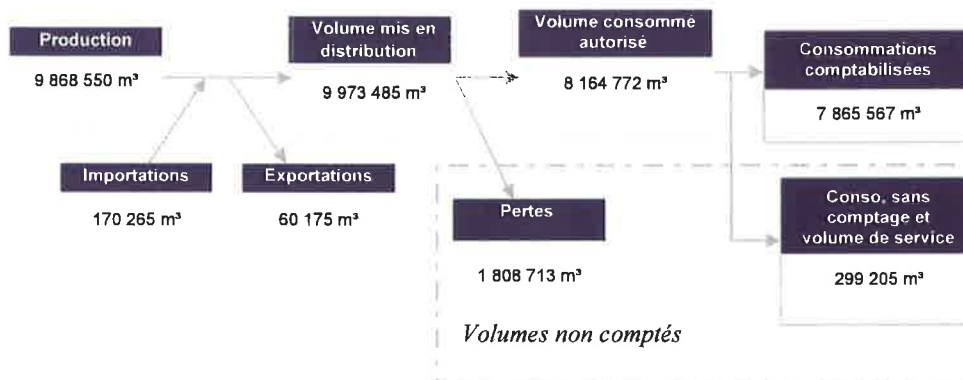
Un total de 40 points est nécessaire pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	0
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

	2021
--	------

Valeur de l'indice 98
 Accusé de réception en préfecture
 034-243400769-20220926-DL2022-09-5-64-DE
 Date de télétransmission : 03/10/2022
 Date de réception préfecture : 03/10/2022

PERFORMANCE DU RÉSEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) et les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 299 205 m³.

La performance du réseau se mesure par les indicateurs suivants:

Rendement du réseau de distribution
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021
Rendements	77,70%	80,70%	81,97%



Indice des volumes non comptés (ILVNC)
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

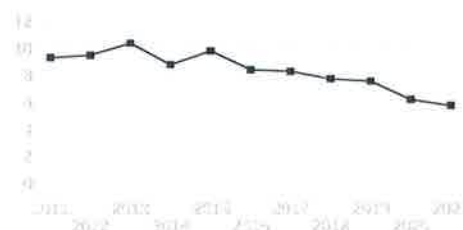
	2019	2020	2021
Ilvnc [m³/km/j]	8,58	7,18	6,73



Indice linéaire de pertes en réseau (Ilp)
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021
Ilp [m³/km/j]	7,57	6,22	5,77

Evolution de l'indice linéaire de pertes



Recherche préventive de fuites

	2019	2020	2021
% de recherche de fuite	54 %	53,4 %	53,1 %

Evolution de la recherche de fuites



RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable se calcule à partir des linéaires renouvelés au cours des 5 dernières années.

Rappelons que le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement	0,40%	0,35%	0,35%



Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2019	2020	2021
Taux d'occurrence des interruptions de service	2,15	2,82	2,9



PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

77%

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

Il s'agit du nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS

Les exploitants se sont engagés à respecter un délai maximal de 24h pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

TAUX DE RESPECT DU DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Il correspond au pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté :

	2021
Taux de respect du délai	95,76%

DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité au 31/12/2021 contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle (égale aux recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation).

	2021
Durée d'extinction de la dette	4,71 ans

TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES «EAU» DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures « assainissement » émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2019	2020	2021
Taux d'impayés	2,52%	3,06%	3,45%

Evolution du taux d'impayés



TAUX DE RÉCLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations laissant une trace écrite, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2019	2020	2021
Taux de réclamations global	7,83	7,38	8,02

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renforcement/Renouvellement	2 669 284,34 €
Total	2 669 284,34 €

BRANCHEMENTS PUBLICS EN PLOMB

Branchements	2021
Nombre de branchements en plomb chargés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	102
Nombre total de branchements	52 644
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,20%

ENCOURS DE LA DETTE BUDGET DÉLÉGATION

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021
Encours de la dette au 31 décembre	14 782 376,82 €
Remboursements au cours de l'exercice	978 554,31 €
dont en intérêts	230 384,48 €
dont en capital	748 169,83 €

AMORTISSEMENTS RÉALISÉS BUDGET DÉLÉGATION

	2021
Montant de la dotation aux amortissements	1 630 614,66 €

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

	2021
Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,0449 €/m3
Dont part délégataire	0,0449 €/m3
Dont part collectivité	-
Nombre de demandes reçues	-
Nombre d'aides accordées*	-

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Les opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L 1115-1-1 du CGCT sont les suivantes (description et montant) :

Les textes précisent que les collectivités ont la possibilité de consacrer jusqu'à 1% des ressources du service concerné à un projet (avec une collectivité étrangère) de coopération internationale dans le domaine concerné.

Description	2021
nd	nd

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE SERVICE

Numéro Observatoire	Indicateur	Valeur
D.101.0	Population du service	Permanente : 126 968 hab. Saisonnière : 79 843 hab.
D.102.0	Prix de l'eau au 01/01/2022	1,62 €/m ³ TTC
P.101.1	Qualité de l'eau – conformité microbiologique	100,00%
P.102.1	Qualité de l'eau – conformité physico-chimique	92,90%
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	98
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	81,97%
P.105.3	Indice des volumes non comptés	6,73
P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5,77
P.107.2	Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux	0,35%
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77%
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,9
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	24h
P.152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	95,76%
P.153.2	Durée d'extinction de la dette en délégation	4,71 ans
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	3,45%
P.155.1	Taux de réclamations	8,02
P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,0449 €/m ³

D : Indicateur descriptif

P : Indicateur de performance